

Termes de Référence

Etat de lieu et développement des dossiers techniques, des Centres de 2eme chance dans 18 Gouvernorats en Tunisie

Objectif:	Diagnostic & développement des dossiers techniques, des travaux d'aménagement des Centres de 2eme chance dans 18 Gouvernorats en Tunisie y inclus l'équipement
Type de contrat:	<input type="checkbox"/> Contrat Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Institutionnel <input type="checkbox"/> Sur la base du LTA
Type de Consultation:	<input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> International <input type="checkbox"/> Non applicable
Programme:	Education
Lieu de travail:	Sièges régionaux des CDIS ou Centres de Formation Professionnel
Allotissement de développement des dossiers techniques et supervision	2 lots Lot 1: 10 sites: Ben Arous, Manouba, Ariana, Bizerte, Jendouba, Zaghouan, Sousse, Monastir, Siliana, et Kef Lot 2: 8 sites: Kasserine, Sidi Bouzid, Sfax, Gafsa, Tozeur, Kebili, Medenine et Tataouine.
Durée:	6 mois, incluant 3 mois pour le diagnostic de site et production des rapports de diagnostic, 3 mois pour le développement des dossiers techniques y inclus l'équipement, avec l'approbation d'un bureau de contrôle.

1. Contexte et Justification de la consultation :

En Tunisie environ 100 000 enfants d'âge scolaire abandonnent l'école chaque année dont environ 27,000 enfants restent sans alternatives (NEET) et près de 100 000 élèves sont à risque d'abandon scolaire.

L'axe éducation du programme pays de l'UNICEF 2021-2025 en Tunisie consacre une partie importante de ses interventions aux questions de la prévention et de la réponse à l'abandon scolaire. Le programme de la deuxième chance est conçu comme une des réponses à cette problématique de l'abandon scolaire en complément aux actions de prévention au sein des établissements scolaires, coordonnées par le ministère de l'Éducation.

Depuis 2017, l'UNICEF a travaillé avec le Ministère de l'Éducation, le Ministère des Affaires Sociales et le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle afin de développer une réponse pour les adolescent(e)s qui ont abandonné l'école, visant à les soutenir et les accompagner pour qu'ils retournent dans l'enseignement ordinaire, rejoignent des programmes de formation professionnelle ou, pour les plus âgés, intègrent le marché du travail. Un accord entre les 5 parties (3 ministères, l'ambassade du Royaume Uni et UNICEF) a été signé le 06 mars 2018 pour la mise en place du Programme de la deuxième chance.

Le programme de la deuxième chance fournit un accompagnement individualisé aux adolescent(e)s de 12 à 18 ans qui ont abandonné l'école ou la formation professionnelle. Il propose 2 parcours :

a- Un dispositif d'accompagnement et d'orientation, nommé MA3AK, qui accueille les adolescent(e)s décrocheurs, conduit un diagnostic et propose un suivi personnalisé afin de trouver des solutions à

leurs problèmes (santé, social, éducation...), de définir un projet de formation ou d'apprentissage et de les orienter vers les dispositifs sectoriels existants.

b- Si l'adolescent(e) a besoin de plus de temps pour construire son projet professionnel et/ou renforcer ses compétences de vie, il pourra bénéficier du dispositif éducatif de remise à niveau, nommé INTALE9, qui propose un parcours individualisé de 6 à 9 mois pour préparer soit un retour à l'école, soit l'accès à une formation professionnelle, soit, une insertion professionnelle directe pour les plus âgés (16+).

Pour la mise en œuvre de ce programme l'appui de l'UNICEF s'est focalisé sur :

a- La mise en place d'un système de gouvernance innovant à travers un comité interministériel (COFIL) composé du Ministère de l'Éducation (ME), du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP) et du Ministère des Affaires Sociales (MAS) ;

b- Le développement d'outils pédagogiques, le renforcement des compétences du personnel ;

c- La réhabilitation des infrastructures et équipement mobilier et informatique ;

d- L'appui à la communication pour sensibiliser et mobiliser les bénéficiaires, leurs familles et tous les acteurs intervenants auprès des adolescent (e)s ;

e- L'accompagnement des centres pour la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs du territoire: services de santé, promotion sociale, formation et intégration professionnelle, activités sportives, culturelles, citoyennes, etc ;

f- L'accompagnement de la mise en place des partenariats public-privé pour soutenir l'insertion professionnelle des adolescent(e) s et la durabilité du programme.

Depuis le démarrage du programme, 4 centres de la Deuxième chance ont été réhabilités et aménagés dont 3 sont actuellement opérationnels dans le Grand Tunis à savoir (i) le centre d'Ariana qui a ouvert en février 2020, en partenariat avec le secteur privé (Esprit) et dont la gestion est maintenant assurée par l'association Rafiq, et (ii) le centre de Bab el Khadra, sous la tutelle du ministère de l'éducation (ME) qui a été officiellement inauguré en avril 2021, ainsi que (iii) le Centre de Kairouan inauguré en Juin 2024. Un autre centre est prêt à ouvrir ses portes en 2024 à Gabès sous l'égide du MAS. Le gouvernement est aussi entrain de mettre en œuvre l'aménagement des Centres de 2eme chance dans les gouvernorats de Beja, Nabeul et Mahdia sous financement du ministère de l'Éducation. UNICEF se chargera de leur équipement.

C'est dans ce contexte, que le Fonds des Nations Unis pour l'Enfance (UNICEF), lance la présente consultation pour la sélection d'un cabinet d'architecture susceptible de faire un état de lieu & développement des dossiers techniques, inclus les équipements nécessaires des Centres de 2eme chance dans les 18 Gouvernorats restants, en Tunisie.

2. Objectif de la mission et résultats attendus

L'objectif principal de la consultation est de fournir un appui technique à la section Education de l'UNICEF, et au Ministère des Affaires Sociales¹ selon la localité dans l'évaluation des besoins de travaux sur site, la conception et le développement des dossiers techniques pour l'aménagement des centres de 2eme chance et les équipements nécessaires.

Pour accomplir cette mission, le cabinet devra :

- Prendre connaissance de la documentation sur les exigences des sites du programme de la deuxième chance ;
- Prendre connaissance du site, et faire un relevé de l'état de lieu afin de faire des recommandations par rapport à l'intervention ;

¹ UNICEF se réserve le droit d'identifier les sites au sein des gouvernorats définis en fonction des arrangements avec les ministères des Affaires Sociales, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et de l'Éducation.

L'ajout d'un site supplémentaire aux 18 sites déjà identifiés nécessitera un amendement au contrat

- Développer les dossiers techniques nécessaires (spécifications techniques, devis quantitatifs, estimations financières, calendrier prévisionnel d'exécution des travaux, liste d'équipement/mobilier nécessaire, spécifications d'équipement/mobilier ainsi que tout autre élément qui facilitera l'exécution des travaux), conformément aux exigences requises pour les sites du programme de la deuxième chance;
- Elaborer les termes de références pour le recrutement des entreprises d'exécution des travaux, conformément aux exigences requises pour les sites du programme de la deuxième chance.

Les résultats attendus pour chaque lot sont :

- **Résultat 1 :** Diagnostic et état de lieu des sites, ainsi que des recommandations quant aux travaux à réaliser y compris (architecture, structure, électricité, sécurité incendie, et fluides) sont réalisées, validées par le Maître d'ouvrage ;
- **Résultat 2 :** Développement des documents techniques nécessaires, approuvés par un bureau de contrôle, pour le lancement de l'appel d'offre et à l'exécution des travaux, ainsi que la proposition de contenu des TDRs de recrutement des entreprises ;
- **Résultat 3 :** Liste et spécifications techniques du mobilier et équipements informatiques et de vidéo-conférence.

3. Responsabilités, tâches et livrables du cabinet :

Tâches	Livrables	Délai
▪ <u>Résultat 1 :</u> Diagnostic et état de lieu du site	○ 1 Rapport de diagnostic et options recommandées y compris (architecture, structure, électricité, sécurité incendie, et fluides)	3 mois après la signature du contrat
<u>Résultat 2:</u> Développement des documents techniques.	○ Dossiers techniques approuvés par un bureau de contrôle : plans, devis, CCTP- estimation financière, chronogramme prévisionnel, Draft TDRs de recrutement des entreprises.	6 mois après la signature du contrat
<u>Résultat 3 :</u> Liste des équipements.	○ Liste et spécifications techniques du mobilier et équipements informatiques et de vidéo-conférence.	6 mois après la signature du contrat (en même temps que le dossier technique et les TDR)

4. Modalité de paiement provisoire :

Le paiement sera effectué après la réception des livrables liés aux résultats et la remise d'une facture, comme suit :

- 40 % du montant total payé après l'approbation des rapports de diagnostic objet du résultat 1 ;
- 40% du montant total payé après approbation des dossiers techniques :plans, devis, CCTP- estimation financière, chronogramme prévisionnel, Draft TDRs de recrutement des entreprises ;
- 20% du montant total payé après validation de la liste et spécifications techniques du mobilier et équipements informatiques et de vidéo-conférence.

5. Durée, honoraires et lieu de la mission :

La mission débutera dès la signature du contrat et se fera pour une période d'environ 6 mois, incluant 3 mois pour le diagnostic de site et production des rapports de diagnostic, 3 mois pour le développement des dossiers techniques et la liste des équipements.

Le coût des missions de terrain, y compris per diem et transport des consultants, ainsi que toute autre cout, sera pris en charge par le cabinet et sera compris dans l'offre financière.

La prestation se fera aux chefs-lieux des gouvernorats de Ben Arous, Manouba, Ariana , Bizerte, Jendouba, Zaghouan, Sousse, Monastir, Siliana, Kef, Kasserine, Sidi Bouzid, Sfax, Gafsa, Tozeur, Kebili, Medenine et Tataouine.

6. Qualifications requises :

Le cabinet devra être régulièrement inscrit et avoir toutes les autorisations de travailler dans le domaine, en Tunisie.

Etant donné que la présente consultation s'adresse à des cabinets ayant déjà un accord à long terme avec l'UNICEF, le profil et l'expérience du cabinet ne feront pas objet d'évaluation dans le cadre de ce processus. Cependant, le cabinet devra fournir une méthodologie, un chronogramme, et aligner du personnel qualifié et expérimenté pour la mission.

Note : en cas de proposition d'offres sur les 2 lots : le cabinet devra aligner 1 équipe séparée par lot.

Les experts de chaque équipe par lot doivent avoir des profils nationaux répondants aux besoins ci-dessus détaillés :

- Un Architecte et un Ingénieur structure capables de réaliser toutes les prestations et accomplir les résultats attendus de la mission.
- Un Ingénieur structure pour son avis technique ponctuel sur l'état des structures
- Un Expert chaud et froid (climatisation)
- Un Expert en électricité et Anti-incendie

Education

Avoir un diplôme universitaire dans le domaine mentionne ci-haut ou apparenté.

Expérience

Un minimum de cinq (5) années d'expérience pratique dans les études, la supervision et le contrôle de projets comparables, et dans le domaine d'intervention de l'expert.

NB : Le cabinet pourra avoir recours à ses frais à d'autres expertises ponctuels variées non mentionnés ici pour l'accomplissement de sa mission : aménagement des espaces verts, etc

7. Composition du dossier de soumission

La proposition technique doit contenir :

- Curriculum Vitae (s) du personnel proposé décrivant les diplômes dans les disciplines pertinentes en rapport avec la mission, le genre, expertise et expérience en matière de

réalisation de prestations en milieu scolaire et/ou de santé et/ou des lieux à destination des enfants.

- Une méthodologie de travail pour la réussite de la mission ;
- Un chronogramme d'exécution de la mission

La proposition financière doit contenir :

- Les frais détaillés
- La période de validité des offres.

La proposition financière doit contenir l'ensemble des frais nécessaires à la production des livrables identifiés ci-dessus, y compris les honoraires des consultants, les frais des transports locaux, les per diem, etc. Les coûts unitaires de la proposition financière devront être égaux ou inférieurs à ceux mentionnés dans le LTA.

8. Evaluation des offres.

L'évaluation des offres se fera en deux étapes :

- Evaluation de l'offre technique : les qualifications et compétences du personnel proposé pour cette intervention, la méthodologie, et le chronogramme
- Evaluation de l'offre financière.

Les propositions offrant les meilleurs rapports qualité-prix d'un point de vue technique et commercial seront recommandées pour approbation. Un comité procédera à l'évaluation des offres et les conclusions de ce comité seront revues par le comité de révision des contrats à l'UNICEF.

Evaluation des offres techniques (80 points)

Le comité d'évaluation examinera et évaluera les soumissions techniques au regard de leur conformité aux termes de référence et à d'autres documents fournis, en faisant application des critères d'évaluation, des sous-critères et du système de points indiqués ci-dessous. Chaque soumission conforme recevra une note technique. Une soumission sera déclarée non conforme à ce stade si elle n'est pas essentiellement conforme à la RFP et, en particulier, aux exigences des termes de référence (TdRs), ce qui signifie également qu'elle n'obtiendra pas la note technique minimale. La note technique minimale est fixée à 56/80. Aucune modification ne pourra être apportée par l'UNICEF aux critères d'évaluation, aux sous-critères et au système de points indiqués ci-dessous après réception de l'ensemble des soumissions.

L'UNICEF examinera les soumissions afin de s'assurer que l'ensemble des dispositions des conditions générales et des conditions particulières du l'UNICEF auront été acceptées par les soumissionnaires, sans dérogation ou réserve.

Les offres techniques pour chaque lot seront évaluées selon les critères et sous-critères de sélection ci-dessous :

CRITERES D'EVALUATION	SOUS CRITERES D'EVALUATION	Notes	S/T
Qualification et expérience du personnel du projet (les experts de moins de 5 ans)	1 Architecte – 2 points par année d'expérience	10	40
	1 Ingénieur en en Structure - 2 points par année d'expérience	10	
	1 Expert en chaud/Froid (climatisation) - 2 points par année d'expérience	10	

d'expérience ne seront pas cotés)	1 Expert en électricité et Anti-incendie - 2 points par année d'expérience	10	
Méthodologie de l'intervention	Adéquation avec les résultats attendues	15	30
	Cohérence dans la gestion des activités et des ressources	15	
Chronogramme de l'intervention	Ordonnancement des tâches, réalisme dans la succession ou concomitance, et délais global	5	10
	Niveau de précisions (sous-tâches, délais en mois, semaines ou jour ?)	5	
	Total		80

Evaluation des offres Financières (20 points)

Dans le cadre de la seconde étape, seules les soumissions financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale de 56 points sur 80 seront ouvertes aux fins d'évaluation, de comparaison et d'examen. Les enveloppes de soumission financière correspondant aux soumissions n'ayant pas obtenu la note technique minimale ne seront pas prises en considération.

L'indice de prix de l'offre économiquement la moins chère recevra un score financier (SF) de 20 points.

Le score financier (SF) des autres offres sera calculé selon la formule suivante :

<p><u>Notation de la Soumission Financière (SF) :</u> Notation de la SF = (prix offert le plus bas / prix de la soumission examinée) x 20</p>
--

a) Evaluation globale

La note globale sera basée sur une combinaison de la note technique et de la note financière des soumissionnaires techniquement qualifiés. La formule de notation des soumissions sera la suivante :

<p><u>Note combinée Totale :</u> Notation Totale de la Soumission = (Notation de la ST) + (Notation de la SF)</p>
--

9. Gestion de la consultation

Le bureau travaillera sous la supervision directe de l'équipe Education et du Spécialiste Construction de l'UNICEF qui seront les responsables de la validation de son travail et en étroite collaboration avec les services techniques du Ministère des Affaires Sociales ou de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ou de l'Éducation.

Le Chef de la section Education étant responsable de la validation en dernier ressort des livrables permettant de procéder au paiement.